ACLAM

ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2026

GROUPE RDL
TROIS-RIVIÈRES INC.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

826, boulevard Thibeau
Trois-Rivières (Québec) G8T 7A6
Tél.: 819 378-1214 — Téléc.: 819 694-1465

grouperdl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ACLAM

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ACLAM (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'inscriptions et de dons à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'inscriptions et de dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 juin 2026 et le 30 juin 2025, de l'actif à court terme au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025 et des actifs nets au 30 juin 2026, au 30 juin 2025 et au 1er juillet 2024. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2025, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Groupe RDL Trois-Rivières inc. est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Trois-Rivières inc.[1]

Trois-Rivières
Le 22 septembre 2026

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A140849

Groupe RDL Trois-Rivières inc. est une entité juridique
distincte et indépendante qui n'est pas associée
ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

GROUPE RDL MC
SOLUTIONS COMPTABLES

ACLAM
Résultats
Pour l'exercice clos le 30 juin

	2026	2025
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation du Québec	1 100 000 $	1 100 000 $
Secrétariat à la Jeunesse (annexe C)	262 500	175 000
Corporation Sports Québec	22 517	-
Ministère de la Culture et des Communications (annexe D)	13 855	31 145
Inscriptions		
Improvincial	36 002	45 911
Communauté de pratique	12 600	80 785
Apports reçus sous forme de biens et services	219 100	217 321
Dons	1 150	4 231
Matériel promotionnel	13 847	20 041
Partenaires privés	17 675	39 750
Récupération TPS-TVQ	-	17 227
Intérêts	15 841	22 698
Autres	1 104	1 972
	1 716 191	1 756 081
CHARGES		
Frais d'exploitation (annexe A)	1 525 233	1 594 637
Frais d'administration (annexe B)	124 654	75 826
	1 649 887	1 670 463
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	66 304 $	85 618 $

ACLAM
Évolution de l'actif net
Pour l'exercice clos le 30 juin

	Affecté	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2026 Total	2025 Total
SOLDE AU DÉBUT	150 000 $	8 492 $	273 822 $	432 314 $	346 696 $
Excédent des produits sur les charges	-	(2 239)	68 543	66 304	85 618
Investissement en immobilisations corporelles	-	5 401	(5 401)	-	-
SOLDE À LA FIN	150 000 $	11 654 $	336 964 $	498 618 $	432 314 $

ACLAM
Situation financière
Au 30 juin

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	59 447 $	58 471 $
Obligations, portant intérêts au taux de 3 %, échéant en mai 2027	586 530	546 612
Débiteurs (note 4)	4 820	66 882
Subventions	-	43 750
Stocks (note 5)	10 476	10 715
Frais payés d'avance	40 000	2 284
	701 273	728 714
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	11 654	8 492
	712 927 $	737 206 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	214 309 $	272 959 $
Apports reportés échéant au cours du prochain exercice (note 9)	-	31 933
	214 309	304 892
ACTIF NET		
AFFECTÉ	150 000	150 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 654	8 492
NON AFFECTÉ	336 964	273 822
	498 618	432 314
	712 927 $	737 206 $

Pour le conseil d'administration :

Melodie Roy, administrateur

JRoy, administrateur

ACLAM
Flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 30 juin

	2026	2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	66 304 $	85 618 $
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 239	1 565
	68 543	87 183
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(22 248)	(29 578)
	46 295	57 605
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'obligations	(512 245)	(367 232)
Encaissement d'obligations	472 327	334 013
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 401)	(4 462)
	(45 319)	(37 681)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	976	19 924
TRÉSORERIE AU DÉBUT	58 471	38 547
TRÉSORERIE À LA FIN	59 447 $	58 471 $

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnie du Québec. Il est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré et est, par conséquent, exempté de l'impôt sur le revenu.

L'organime a pour mission de s'assurer de l'encadrement, la réalisation et la coordination de programmes de formation artistiques et d'éducation dans le domaine des arts de la scène pour les élèves du secondaire ainsi que de contribuer à l'appréciation des arts par le public.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Inscriptions, partenaires privés, matériel promotionnel et intérêts

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés d'inscription, de partenaires privés, de matériel promotionnel et d'intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs pour la promotion et pour les frais d'activités. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'organisme à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des obligations et des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. AFFECTATIONS INTERNES

Au 30 juin 2017, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 50 000 $ pour le fonds de transport et de soutien à l'accessibilité. Aucun montant n'a été utilisé au cours de l'exercice.

Au 30 juin 2025, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant supplémentaire de 25 000 $ de l'actif net non affecté pour le fonds de transport et de soutien de l'accessibilité ainsi qu'un montant de 75 000 $ pour un fonds de recherche, développpement et innovation. Aucun montant n'a été utilisé au cours de l'exercice.

L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

	2026	2025
Comptes clients	2 927 $	62 930 $
Taxes à la consommation	1 893	3 952
	4 820 $	66 882 $

5. STOCKS

	2026	2025
Matériel promotionnel	10 476 $	10 715 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur nette	2025 Valeur nette
Matériel informatique	15 303 $	9 384 $	5 919 $	7 399 $
Mobilier de bureau	7 299	1 564	5 735	1 093
	22 602 $	10 948 $	11 654 $	8 492 $

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 20 000 $, porte intérêts au taux préférentiel plus 5,5 %. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

8. CRÉDITEURS

	2026	2025
Comptes fournisseurs	21 193 $	52 558 $
Salaires et vacances	62 055	66 721
Retenues à la source et charges sociales	16 061	12 178
Subventions - Coordination régionale	115 000	141 502
	214 309 $	272 959 $

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2026	2025
Solde au début	31 933 $	32 500 $
Plus : montants reçus et octrois au cours de l'exercice	266 939	205 578
Moins : montants constatés à titre de produits de l'exercice	(298 872)	(206 145)
Solde à la fin	-	31 933
Échéanciers des apports reportés		
Portion échéant à court terme	-	31 933
	- $	31 933 $

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2026	2025
Débiteurs	62 062 $	(46 796) $
Subventions	43 750	(17 350)
Stocks	239	(10 715)
Frais payés d'avance	(37 716)	1 439
Créditeurs	(58 650)	44 411
Apports reportés	(31 933)	(567)
	(22 248) $	(29 578) $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance le 31 mai 2027 totalise 10 013 $ et constitue les versements du prochain exercice.

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu 64 % (63 % en 2025) de ses produits d'un autre organisme à titre de subvention de fonctionnement. La subvention pourrait être restreinte ou annulée par l'organisme subventionnaire si l'organisme contrevenait aux normes contractuellement établies.

Le 13 août 2026, l'organisme a signé une entente avec le Ministère de l'Éducation du Québec. Ce dernier a octroyé une subvention de fonctionnement de 1 100 000 $ à l'organisme pour le prochain exercice financier.

14. MANDANT-MANDATAIRE

L'organisme entretient une relation de mandant-mandataire avec des organismes de différentes régions pour l'organisation des événements "Secondaire en spectacle" et le "Rendez-vous panquébécois". À titre de mandant, l'organisme a perçu 283 361 $ (270 895 $ en 2025) pour les inscriptions à ces événements qui ont été redistribués aux mandataires. Ces montants ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

ACLAM
Renseignements complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 juin

	2026	2025
ANNEXE A - FRAIS D'EXPLOITATION		
Coordination régionale	529 997 $	530 004 $
Salaires et charges sociales	478 313	468 448
Frais d'activités		
Secondaire en spectacle	194 890	168 527
Rendez-vous panquébécois	179 616	167 669
Improvincial	80 707	85 888
Communauté de pratique	4 313	71 881
Autres	1 594	1 292
Frais de déplacements	21 845	17 036
Frais de repas et représentation	860	95
Publicité et promotion	15 627	25 000
Sous-traitance	2 846	27 173
Stocks comptabilisés en charges - Matériel promotionnel	12 386	30 059
Amortissement des immobilisations corporelles	2 239	1 565
	1 525 233 $	1 594 637 $
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Assurances	3 943 $	1 953 $
Cotisations et associations	699	-
Frais de bureau	5 972	6 754
Honoraires professionnels	65 903	33 318
Loyer	13 053	9 108
Télécommunications	34 685	23 770
Intérêts et frais bancaires	399	923
	124 654 $	75 826 $
ANNEXE C - SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE		
PRODUITS		
Secrétariat à la jeunesse	262 500 $	175 000 $
Partenaires en service	-	50 000
CHARGES		
Salaires et charges sociales	262 500	165 500
Frais de gestion	-	9 500
Partenaires en service	-	50 000
	262 500	225 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- $	- $

ACLAM
Renseignements complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 juin

	2026	2025
ANNEXE D - PROJET SPÉCIAL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS		
PRODUITS		
Ministère de la Culture et des Communications	13 855 $	31 145 $
CHARGES		
Salaires et charges sociales	-	7 167
Administration	-	4 064
Frais de contigence	-	2 667
Publicité et promotion	15 627	-
Sous-traitance	2 846	25 629
	18 473	39 527
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 618) $	(8 382) $